

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 40/05

ASA 31/020/2005 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

NÉPAL **Gauri Pradhan (h), président et fondateur du *Child Workers in Nepal Concern Centre* (CWIN, Centre pour les enfants astreints au travail au Népal)**

Londres, le 17 février 2005

Gauri Pradhan, un des défenseurs des droits de l'enfant les plus connus du Népal, a été arrêté par la police à l'aéroport de Katmandou dans l'après-midi du 17 février, alors qu'il revenait d'un voyage en Europe. Selon les informations recueillies, il est en garde à vue à Naxal (Katmandou), dans les locaux du siège de la police.

Amnesty International ignore les raisons pour lesquelles cet homme a été appréhendé. Toutefois, les défenseurs des droits humains figurent parmi les personnes qui ont été prises pour cible lors de la vague d'arrestations qui s'est abattue sur les dirigeants politiques, les militants étudiants et les syndicalistes après le 1^{er} février, date à laquelle le roi Gyanendra a proclamé l'état d'urgence. Selon des collègues de Gauri Pradhan – qui l'ont rencontré en Suisse, à Genève, où il participait à une rencontre d'un groupe de travail sur les droits de l'enfant – il craignait d'être arrêté à son retour au Népal.

Le *Child Workers in Nepal Concern Centre* (CWIN, Centre pour les enfants astreints au travail au Népal) est une organisation népalaise à la pointe du combat pour la défense des droits de l'enfant. Il n'hésite pas à aborder des questions de nature à susciter des controverses, comme le travail des enfants, les trafics de mineurs et l'impact du conflit sur les enfants.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le 1^{er} février, le roi du Népal, Gyanendra Bir Bikram Shah Dev, a limogé le gouvernement, pris le contrôle du pouvoir exécutif et instauré l'état d'urgence dans tout le pays. Les médias d'État ont ensuite annoncé la suspension de plusieurs dispositions constitutionnelles qui protègent les droits élémentaires de l'être humain et les libertés fondamentales. Il s'agit notamment du droit au respect de la vie privée, des droits aux libertés d'expression, de réunion et d'association, ainsi que du droit à la liberté de la presse. Les initiatives du roi ont plongé le pays, qui traversait une période critique sur le plan des droits humains, dans une situation plus difficile encore, et les Népalais sont encore plus exposés qu'auparavant à de graves violations de leurs droits fondamentaux. Celles-ci étaient déjà devenues monnaie courante ces neuf dernières années, dans le contexte du conflit qui oppose les forces gouvernementales et le Parti communiste népalais (PCN) maoïste.

À la suite de la proclamation de l'état d'urgence, des responsables politiques, des étudiants, des défenseurs des droits humains, des journalistes et des syndicalistes ont été appréhendés. Plus de quinze jours après, nombre d'entre eux sont toujours en détention. Si certains dirigeants ont été relâchés, les autorités procèdent chaque jour à de nouvelles arrestations, notamment dans les districts situés en dehors de Katmandou. L'armée exerce une censure très stricte vis-à-vis des médias et les mesures de répression ont réduit toute l'opposition au silence. Un certain nombre de personnalités de premier plan – défenseurs des droits humains, journalistes et syndicalistes – sont entrés dans la clandestinité ou ont quitté le pays.

D'après les informations recueillies par Amnesty International, les forces de sécurité comme le PCN maoïste ont multiplié les atteintes aux droits humains depuis la rupture du cessez-le-feu conclu en août 2003. Les deux camps sont notamment responsables d'actes de torture, d'arrestations, de « disparitions », de déplacements forcés de population, d'enlèvements et d'homicides illégaux.

L'état d'urgence a renforcé le pouvoir des forces de sécurité, réduit les perspectives d'ouverture d'un processus de paix et augmenté les risques d'escalade du conflit, autant d'éléments qui laissent à craindre de nouvelles atteintes aux droits fondamentaux et de plus grandes souffrances pour la population népalaise.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en népali, en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous inquiet pour la sécurité de Gauri Pradhan, président et fondateur du *Child Workers in Nepal Concern Centre* (CWIN, Centre pour les enfants astreints au travail au Népal), qui a été arrêté à l'aéroport de Katmandou le 17 février ;

– exhortez les autorités à lui permettre immédiatement d'entrer en contact avec ses proches, de consulter un avocat et de bénéficier de tous les soins médicaux que son état de santé pourrait rendre nécessaires ;

– demandez-leur instamment de veiller à ce qu'il soit traité avec humanité en détention, et notamment à ce qu'il ne soit ni torturé, ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements ;

– engagez-les à le libérer immédiatement et sans condition, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction prévue par la loi ;

– priez instamment les autorités de garantir la sécurité des défenseurs des droits humains, des journalistes, des avocats et des autres membres de la société civile, et de veiller à ce qu'ils puissent poursuivre leurs activités sans craindre d'être arrêtés ou harcelés par les forces de sécurité ;

– exhortez-les à restaurer de toute urgence les droits fondamentaux suspendus à la suite de la proclamation de l'état d'exception, et à engager un processus politique fondé sur la justice et le respect des droits humains en vue de trouver une issue au conflit.

APPELS À :

Remarque : Il est possible que les télécopieurs soient éteints en dehors des heures de bureau (il faut ajouter cinq heures et demie à l'heure GMT pour obtenir l'heure locale). Si une personne décroche, dites : « *fax, please* » puis renvoyez votre fax.

Inspecteur général de la police :

Shyam Bhakta Thapa
Inspector General of Police
Police Headquarters
GPO Box 407
Naxal, Kathmandu, Népal

Fax : +977 1 4 415 593 / 4 415 594

Courriers électroniques : info@nepalpolice.gov.np

Formule d'appel : *Dear Inspector General, /* Monsieur l'Inspecteur général,

Roi du Népal :

His Majesty the King Gyanendra Bir Bikram Shah Dev
C/O The Chief of Protocol Division
Protocol Division

Ministry of Foreign Affairs
Chital Newas, Kathmandu
Népal

Fax : +977 1 4 4423 951

Formule d'appel : *Your Majesty, /* Sire, (Votre Majesté, dans le corps du texte)

COPIES aux représentants diplomatiques du Népal dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 31 MARS 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*